République Française
Département des Ardennes
Commune de La Francheville

Compte rendu de séance

Séance du 17 Septembre 2026

L' an 2026 et le 17 Septembre à 18 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Salle du conseil sous la présidence de LEROUX Didier Maire

Présents : M. LEROUX Didier, Maire, Mmes : BELINGHERI Karine, CHOUART Flory, FERRIGHETTO Monia, HOCHART Elodie, MAHAUT Anaïs, MASSON Stéphanie, RAVALARD Gwénaelle, MM : ANDREU Jérémy, BOURGUIGNON Julien, GALIMARD Damien, GRIFFON Frédéric, HOCHART Guy, INVERNIZZI Aymeric, LAHOTE Luc, LEBOEUF Simon, PESSIN Alexis

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : KULAS Patricia à M. PESSIN Alexis, MARECHAL Angélique à Mme CHOUART Flory

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 19
- Présents : 17

Date de la convocation : 09/09/2026
Date d'affichage : 09/09/2026

Acte rendu executoire
après dépôt en Préfecture des Ardennes
le : 21/09/2026

et publication ou notification
du :

A été nommé(e) secrétaire : Mme CHOUART Flory

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

Création d'un emploi de policier municipal - 202647
Remboursement à l'association "La truite de la Vence" - 202648
Dénomination des rues du futur lotissement rue du Fort - 202649
Renouvellement du projet social de l'Espace de Vie Sociale "la fourmilière" 2027-2031 - 202650
Rectification d'une délibération (202621 - TPE) - 202651

Création d'un emploi de policier municipal
202647
Après avoir entendu les explications de Mme le Maire-Adjoint,
Dans le cadre de la Gestion Prévisionnelle des Emplois, des Effectifs et des Compétences de la collectivité (GPEEC), il nécessaire de procéder à la création d'un emploi de policier municipal,
le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de créer un emploi de policier municipal à temps complet à compter du 1er janvier 2027.
Le recrutement pourra s'effectuer sur les 2 grades du cadre d'emplois des agents de police municipale (catégorie C) :

- Gardien-brigadier de police municipale

– Brigadier-chef principal de police municipale

PRECISE que le recrutement pourra se faire sur mutation, détachement ou lauréat de concours inscrit sur liste d'aptitude.
A l'unanimité (pour : 19 contre : 0 abstentions : 0)

Remboursement à l'association "La truite de la Vence"
202648

A l'occasion de l'organisation de la journée pêche lors du centre de loisirs de juillet 2026, l'association la Truite de la Vence a fait l'avance de la facture du rempoissonnement.
Habituellement, la collectivité régle cette facture directement au fournisseur.
Considérant qu'il est nécessaire de procéder à la prise en charge de cette facture,
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DECIDE de rembourser la somme de 246.87€ à l'association La Truite de la Vence.
A l'unanimité (pour : 19 contre : 0 abstentions : 0)

Dénomination des rues du futur lotissement rue du Fort
202649

Les travaux de création du lotissement de rue du Fort ont débuté le 7 septembre 2026.
Le maître d'ouvrage – Espace Habitat – a sollicité la collectivité pour la dénomination des deux premières rues du projet en cours.
M. le Maire propose d'attribuer des noms d'animaux de la forêt,
M. le Maire propose également aux membres de l'opposition de faire leurs propositions, dans l'attente,
Le Conseil Municipal,
DECIDE d'ajourner ce point de l'ordre de jour
PRECISE que ce point sera revu lors d'une prochaine séance

Renouvellement du projet social de l'Espace de Vie Sociale "la fourmilière" 2027-2031
202650

Présentation du projet social de l'Espace de Vie Sociale « La Fourmilière » pour la période 2027-2031, élaboré à partir de l'évaluation du précédent projet social et du diagnostic du territoire.

Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur l'approbation de ce nouveau projet social, permettant la poursuite et le développement des actions et animations de l'Espace de Vie Sociale au bénéfice des habitants de la commune, ainsi que sur la sollicitation du renouvellement de l'agrément auprès de la Caisse d'Allocations Familiales des Ardennes.

Après avoir entendu les explications de Mme le Maire-Adjoint,
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
APPROUVE le nouveau projet social de l'espace de vie sociale 2027-2031
SOLLICITE le renouvellement de l'agrément de la structure auprès de la Caisse d'Allocations Familiales des Ardennes.

A l'unanimité (pour : 19 contre : 0 abstentions : 0)

Rectification d'une délibération (202621 - TPE)
202651

Vu la délibération 2026-21 du 15 avril relative à la taxe locale sur les publicités extérieures,
Considérant que sur la deuxième ligne de tarif une erreur de frappe s'est glissée et qu'il faut lire :
*« enseignes dont la superficie est supérieure à 12 m2 et inférieure ou égale **à 50 m2** » et non pas à 20 m2 – initialement écrit.*
Voir document en annexe

Après avoir entendu les explications de M. le Maire,
Considérant qu'une erreur s'est glissée dans la délibération 2026-21 relative à la taxe locale sur les publicités extérieures,
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
RECTIFIE sur la deuxième ligne du tableau la surface de 20 en 50m2, soit :
enseignes dont la superficie est supérieure à 12 m2 et inférieure ou égale **à 50 m2**
PRECISE que le reste est inchangé.
A l'unanimité (pour : 19 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

Présentation du projet Espace Habitat – rue du Fort :

M. le Maire présente le projet, les travaux ont débuté la semaine dernière pour la première tranche, soit la création de 25 pavillons destinés à la location. Il faudra compter 1an et demi, 2 ans de travaux.

La seconde partie du projet, Espace Habitat a décidé de modifier le projet initial : il n'y aura pas de vente de parcelles à bâtir : le porteur de projet a estimé le prix de vente trop onéreux (environ 175€/m2) et à donc décidé de modifier son projet en logements réservés aux personnes âgées. Ce nouveau projet est donc à l'étude et en attente de validation.

Monsieur Pessin, précise qu'il vient de recevoir le projet lors de cette séance, son équipe et lui vont le consulter.

Mme Ravalard précise que ce sujet est une simple information. Espace Habitat est propriétaire des lieux, la commune n'a pas de décision à prendre, elle est juste informée.

Monsieur Pessin demande comment l'assainissement va être géré ?

Monsieur Leroux répond :

Des noues vont être créées, elles serviront à recueillir et à infiltrer les eaux pluviales. Il n'y aura pas de bassin de rétention, et ne repartiront pas dans le réseau.

Les eaux usées domestiques repartiront dans le réseau actuel vers Beauséjour.

Le schéma de l'assainissement a été validé par les services d'Ardenne Métropole

M. le Maire précise qu'il ne manquera pas d'informer les membres du conseil municipal de l'avancée du projet.

Information recensement de la population 2026 :

Les documents transmis par l'insee ont été transmis aux membres du conseil

Commune : LA FRANCHEVILLE (08180)

Comptages issus de la collecte - Commune de moins de 10 000 habitants

	Décomptes de la COMMUNE (bordereau de commune)	Décomptes de l'INSEE (dont retours directs Insee)
Adresses d'habitation (a)	734	734
Adresses collectives (*)	14	14
Résidences principales (e)	698	698
Total (f+g+h) des logements occasionnels (f), résidences secondaires (g), logements vacants (h)	47	47
Total des logements enquêtés (i=e+f+g+h)	745	745
Total des bulletins individuels (j)	1585	1585
Fiches de logement non enquêté (k)	25	25
Total des logements d'habitation (o=i+k)	770	770
Feuilles de logement des habitations mobiles	0	0
Bulletins individuels des habitations mobiles	0	0
Fiches de logement non enquêté des habitations mobiles	0	0
Bulletins individuels des personnes sans abri	0	0

(*) Comprend toutes les adresses ayant plus d'un logement, quel que soit le retour de collecte. Ce nombre peut être différent de celui du bordereau communal qui compte toutes les adresses ayant plus d'un logement avec au moins un retour papier.

Commission urbanisme :

Mme Mahaut, conseillère municipale déléguée, vice présidente de la commission urbanisme informe les membres du conseil qu'une commission se réunira le mardi 29 septembre à 17h.

Ordre du jour :

- Neutralisation des places de stationnement en amont des passages piétons : présentation du recensement des places à neutraliser
- Conséquences du potentiel transfert de compétences de "Plan Local d'Urbanisme et document en tenant lieu" à Ardenne Métropole au 1er juillet 2027
- Présentation du Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) Nord-Ardennes et mise en compatibilité du PLU par Madame Lara BARHOUM, directrice du SCoT

Mme Mahaut précise que les membres de la commission seront convoqués et que l'ensemble des membres du conseil municipal est invité à participer à cette réunion.

Séance levée à: 19:15

Dans le public, une personne demande à M. le Maire, l'autorisation de prendre la parole :

Je suis domiciliée dans la rue du Fort : la vitesse est excessive dans cette rue :

- Dans votre message panneau pocket pour la mise en place des travaux, il est indiqué que la vitesse est limitée à 30 : je n'ai vu aucun panneau qui l'indique.

Monsieur Le Maire répond que c'est l'entreprise en charge des travaux qui installe la signalisation : une vérification sera faite dès demain, et nous ferons le nécessaire pour qu'une signalisation adaptée soit installée.

- Malgré les installations réalisées dans cette rue : la vitesse est toujours excessive : est-ce qu'il serait possible d'y installer un radar ? des aménagements adaptés ? car le stationnement sur la route est dangereux : rétroviseurs abimés, voitures qui nous frôlent...

Nous ne faisons pas ce que nous voulons sur la voie publique, il y a une réglementation : d'autant plus que la rue du Fort est une départementale.

Monsieur Leroux indique que la municipalité est sensible à cette problématique de la vitesse : les services d'Ardennes Ingénierie ont été sollicités :

- La création d'un rond-point est impossible (pente ~~insuffisante~~ trop importante)
- Une chicane sera créée lorsque les travaux du lotissement seront terminés (la mise en œuvre des travaux du lotissement détruirait une chicane déjà en place)

Madame Hochart rappelle qu'un feu récompense aurait dû être installé en fin d'année dernière mais que la demande de subvention a fait l'objet d'un refus par le conseil municipal de l'époque.

En mairie, le 18/09/2026
Le Maire
Didier LEROUX



La secrétaire de séance
Mme Floy Chouart